

Que faire en cas de coupure de gaz ou d'électricité ?

Avant de contacter GRDF ou votre fournisseur d'électricité, merci d'indiquer si vous êtes en phase de déménagement au niveau de votre contrat de gaz.



En cas de panne de gaz

En cas de panne de gaz, vous devrez joindre le service Urgence Gaz de GRDF au 0 800 47 33 33 et leur communiquer votre numéro PCE gaz présent sur le compteur Gazpar à l'intérieur de votre logement. Dans le cas de problème sur votre contrat de gaz, vous pourrez consulter [les avis des clients de Engie](#).

En cas de panne d'électricité

Si vous constatez que la panne électrique affecte uniquement votre logement, vous devrez vérifier si votre disjoncteur général s'est mis automatiquement en position " Arrêt ".

Si tel est le cas, le problème peut venir d'une surcharge momentanée de la consommation électrique. Vous devrez donc joindre le 09 72 67 50 93 afin de faire déplacer un technicien Enedis à votre domicile.

Dans le cas d'une coupure lors d'un déménagement, vous devrez contacter [votre fournisseur d'électricité](#) deux semaines avant votre emménagement dans le nouveau logement.

Liens utiles

[En savoir plus sur le site enedis.fr](#)